

Montréal, le 22 février 2017

M. Olivier Rinfret
Secrétaire-analyste
Office de Consultation publique de Montréal

OBJET

Projet Le Bourbon / réponse aux questions

M. Rinfret,

Voici les réponses aux questions que vous nous avez transmises. L'élévation de la rue Sainte Catherine suivra.


1. Le parc Charles-S.-Campbell

Le parc Campbell par sa dimension, sa localisation et son équipement correspond à la définition d'un parc de proximité. Ses utilisateurs sont donc les résidents du secteur rapproché pour lesquels il fournit des aires de détente et de socialisation par le biais d'installations qui favorisent les activités statiques et non bruyantes. La partie plus densément aménagée se situe dans la portion sud du parc, traversée par le passage Sainte Rose établi en continuité avec la rue du même nom qui tient le rôle de passage interne à cette portion du village. La partie nord en contact avec l'arrière du complexe du Bourbon est aménagée de façon moins extensive et comporte talus, bosquets et arbres d'alignement de manière à mitiger le rapport de l'espace public avec les activités bruyantes du complexe. Entourée de clôtures sur son périmètre, la portion nord du parc fournit par le fait de sa configuration un espace peu visible des rues environnantes et par définition sombre et peu éclairé la nuit, favorisant certains comportements jugés incompatibles avec sa vocation de parc de proximité le rendant peu sécuritaire en période nocturne. La gestion de l'interface avec la rue Gareau par le biais de clôtures, talus et bosquets crée une situation urbaine peu propice à la sécurité dans l'espace public. Pour cette raison, le projet de mise en valeur du site propose la création d'une façade principale sur la rue Gareau face au parc et la reprise des aménagements de surface de la rue elle-même. Dans le même ordre d'idée, proposition est faite à la ville de Montréal d'intervenir sur la lisière de contact entre le parc Campbell et la rue Gareau pour améliorer l'interface entre le bâtiment, la rue et le parc en diminuant l'effet de barrière entre les composantes et améliorer la porosité de la frange de contact. Sans être similaire, la configuration proposée pourrait s'apparenter à celle prévalant au sud du parc où l'ancienne rue Sainte Rose a été transformée en passage et sert d'interface entre la résidence et le parc.

2. Accessibilité à l'étage.

À la demande du centre communautaire l'accès à l'étage de bureaux a été situé sur la rue Champlain. Advenant le cas où l'alternative de l'occupation de l'étage justifie un accès plus visible, la possibilité existe de relocaliser cet accès en direction de l'angle Champlain et Ste Catherine.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.


Christian Thiffault, architecte M.O.A.Q.
Associé principal

